BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES CYTOGENETICIENS DE LANGUE FRANCAISE

N° 3 - Novembre 1993

Rédaction : F. PICARD Institut de Cytogénétique UFR médicales et Pharmaceutiques
av du Pr Léon Bernard 35043 RENNES CEDEX Tél: 99 33 68 68 - Fax : 99 33 68 99

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Annuelle

L'Assemblée Générale s'est réunie à l'Hôpital de la Timone Adultes à Marseille le 22 septembre 1993.

Le Président a remercié Madame le Professeur CAPODANO pour le travail accompli dans l'organisation de ce colloque qui a rassemblé plus de 230 participants.

Le Président a rendu compte de l'activité de l'Association durant l'année écoulée. L'essentiel de cette activité a été l'organisation de deux manifestations : la journée consacrée au chromosome X et au chromosome 7, et le VIème Colloque.

L'Assemblée a ensuite approuvé les comptes présentés par le trésorier.

L'Assemblée a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration.

A l'issue du scrutin ont été élus :

Catherine TURLEAU	96 voix
François THEPOT	94 voix
François PICARD	92 voix
Anne-Marie CAPODANO	87 voix
Marie-Geneviève MATTEI	80 voix
Jean-Louis TAILLEMITE	78 voix
Simone GILGENKRANTZ	63 voix
Jacqueline VAN DEN AKKER	61 voix
Olivier COHEN	59 voix
Nathalie LEPORRIER	53 voix
Paul MALET	51 voix
Marie RUFFIE	50 voix

L'Assemblée Générale a décidé que le **VIIème Colloque de l'ACLF aurait lieu les 21 et 22 septembre 1994 à Paris** et a laissé au Conseil d'Administration le soin de choisir le CHU dans lequel se déroulera cette manifestation.

Le principe de faire le colloque une année sur deux à Paris et l'autre en province a été admis. Dans cette optique il a semblé opportun de prévoir dès maintenant la ville d'acceuil du colloque de 1995. Deux propositions sont soumises au vote : Clermont-Ferrand et Sousse (Tunisie). Le principe d'organiser le VIIIème colloque à Sousse en 1995 a été accueilli favorablement .

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 23 septembre et a procédé à l'élection du bureau composé de :

Président :	Catherine TURLEAU
Vice-Présidents :	Anne-Marie CAPODANO
	Olivier COHEN
	Paul MALET
	Marie-Geneviève MATTEI
	Jean-Louis TAILLEMITE
Secrétaire Général :	François PICARD
Trésorier :	François THEPOT
Membres :	Simone GILGENKRANTZ
	Nathalie LEPORRIER
	Marie RUFFIE
	Jacqueline VAN DEN AKKER

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 2 novembre 1993. Il a décidé d'organiser une réunion de travail sur le chromosome 8 le 18 mai 1994 à l'Hôpital Saint-Antoine. Il a discuté du problème de l'informatisation des laboratoires de cytogénétique et demandé un complément d'enquête sur ce sujet.

En ce qui concerne la cytogénétique prénatale, ont été évoqués le problème des statistiques des caryotypes foetaux, celui des marqueurs sériques et des femmes de 35 à 38 ans. Le problème de la revalorisation du caryotype constitutionnel postnatal à la nomenclature a été soulevé. Afin de faire avancer ces différents problèmes il a été décidé d'intervenir auprès de la Direction Générale de la Santé et du Cabinet du Ministre.

Par ailleurs, le conseil d'administration a projeté une étude sur l'archivage des dossiers de cytogénétique car il n'existe aucune règle dans ce domaine.

Enfin les conditions de formation en cytogénétique feront l'objet d'un point lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Arrêté du 16 août 1993 modifiant l'arrêté du 3 avril 1985 fixant la nomenclature des actes de biologie médicale

.....

CHAPITRE 1er

Actes d'anatomie et de cytologie pathologiques

001 Diagnostic du sexe chromatinien sur frottis BP 40

.....

CHAPITRE 2

Actes de cytogénétique

Caryotype foetal (commentaires, conclusions et documents iconographiques) :

0040 techniques avec incubation, sans changement de milieu (villosités choriales, placenta, sang foetal)..... B 850

0041 Techniques avec culture (liquide amniotique, culture de villosités choriales)..... B 1300

Les cotations des examens 0040 et 0041 ne sont pas cumulables.

Les dispositions de l'article 5 de la première partie ci-dessus sont applicables aux actes 0040 et 0041. Ces actes sont remboursables en présence de l'une des indications suivantes :

1° Age de la femme supérieur ou égal à trente huit ans à la date du prélèvement ;

2° Anomalies chromosomiques parentales ;

3° Antécedent, pour le couple, de grossesse(s) avec caryotype anormal;

4° Diagnostic du sexe pour les maladies liées au sexe ;

5° Signes d'appel échographiques suivants :

anomalies morphologiques du foetus demontrées, internes ou externes, retard de croissance intra-utérin avéré, anomalies de la quantité de liquide amniotique.

Le motif de la prescription doit être indiqué par le prescripteur sur la demande d'entente préalable.

Pour les indications prévues au 5° ci-dessus, le compte rendu de l'examen echographique est joint à la demande d'entente préalable.

0901 Caryotype (autre que foetal)..... B 200

A propos de la nomenclature :

Le caryotype autre que foetal n'est plus un acte réservé donc n'est pas soumis à entente préalable.

En ce qui concerne le caryotype foetal, une lettre ministérielle du 26 novembre 1991 précise *"qu'il y a lieu de considérer qu'il entre dans le champ de l'assurance maternité....les femmes qui bénéficient d'un caryotype foetal dans les conditions prévues par la Nomenclature des actes de biologie médicale ne doivent donc supporter aucune participation aux frais au titre de l'exécution de cet examen, conformément aux termes de l'article L. 331-1 du Code de la sécurité sociale."*

Annonce

Nous recherchons, en vue d'explorations biologiques hématologiques, des patients atteints de délétions du bras long du 11.

Prendre contact avec :
Docteur Rémi FAVIER
Laboratoire Central d'Hématologie
de l'Hôpital d'Enfants Armand TROUSSEAU
26, avenue du Docteur Arnold Netter
75571 PARIS CEDEX 12 - Tél : (1) 44 73 69 49 ou 63 71 - Fax : (1) 44 73 63 33.

Calendrier

- Mardi **14 décembre 1993** : réunion du Conseil d'Administration de l'ACLF
- Mercredi **18 mai 1994** 10h à 17 h : réunion de travail sur le chromosome 8
Amphi MOIANA Hôpital Saint-Antoine à PARIS
- Mercredi **21 et Jeudi 22 septembre 1994** : VIIème Colloque de l'ACLF

Vous êtes tous invités à nous adresser vos suggestions, questions, annonces, etc....

à Catherine TURLEAU
INSERM U173
CHU Necker-Enfants-Malades
149, rue de Sèvres
75015 PARIS

ou à François PICARD
Institut de Cytogénétique
U.F.R. Médicales et Pharmaceutiques
Av du Pr Léon-Bernard
35043 RENNES CEDEX

Annuaire de l'ACLF

Une mise à jour de l'annuaire des membres de l'ACLF est en cours. Les personnes qui souhaitent une modification ou un complément de leur adresse ou de leur numéro de téléphone (ou de télécopie) sont invités à nous retourner la fiche ci-jointe.